

**Consultation publique sur l'éventuel successeur au Programme-cadre Innovation et
Compétitivité (CIP)**
Commentaires de la Région Wallonne

Ce document reprend des considérations quant à l'amélioration des actions du CIP tout en gardant à l'esprit que quelle que soit leur place dans la future architecture des programmes européens, leur efficacité dépendra de la logique d'intervention et donc des impacts, coûts et bénéfices attendus.

Il a été rédigé par les principales parties prenantes concernées par le CIP en Wallonie : les **membres wallons des trois Comités de gestion du CIP** (PEI, d'Énergie Intelligente Europe et ICT-PSP), du **NCP-Wallonie**, des représentants du réseau **EEN**, du Département de la Compétitivité et de l'Innovation du **Service Public de Wallonie**, de l'**Agence Wallonne des Télécommunications**, des **Agence de Stimulation économique et technologique**, de l'**IFAPME**....

I. Remarques générales sur le CIP post-2013 dans son ensemble

- La révision du CIP doit être guidée par la **stratégie UE2020 et ses priorités** et en particulier, par les initiatives phares « Une Union pour l'Innovation », « Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation », « Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources » et « La Stratégie numérique ». En outre, une meilleure articulation du CIP avec le **Small Business Act** et les actions prévues dans le cadre de sa révision à mi parcours permettrait à l'Union européenne de mener une politique PME ambitieuse dotée d'un outil financier spécifique. Les principes du SBA ainsi que les actions spécifiques à venir dans la review pourraient guider plus fortement l'élaboration des priorités annuelles du CIP. Le nouveau CIP devra avoir une **hiérarchie claire quant à ses objectifs**. Jusqu'à présent, le fait d'avoir rassemblé d'anciens programmes a dilué les objectifs...Il serait utile d'établir des objectifs et des indicateurs thématiques "high level" liés aux priorités d'UE2020. Ainsi, les défis sociétaux, la compétitivité, l'innovation, l'éco-innovation, les technologies clés génériques, ... sont des thématiques clés en phase avec la Stratégie UE2020 qui pourraient être abordées dans le CIP, un des bras financiers de la mise en œuvre d'UE2020.
- A l'instar du principe « **Think Small First** » du Small Business Act, il y aurait lieu d'intégrer ce principe de manière transversale dans la perspective du futur programme-cadre afin de faciliter l'accès des TPE/PME et des petites structures aux différents outils prévus.
- La définition des thématiques et les types d'activités envisagés devront se concentrer sur des domaines avec **une valeur ajoutée européenne où des impacts peuvent être prévus tels que: les instruments financiers, EEN, mutual policy learning, les projets-pilotes éco-innovation, et les projets Pilotes A ICT-PSP**. Il serait aussi utile d'attribuer au futur CIP la possibilité d'avoir une « open priority » analogue aux "technologies futures et émergentes" du 7e PCRD qui pourrait fournir un financement pour des projets pertinents qui ne rentreraient dans aucun thème.
- **L'aspect éco-innovation 'orientée "entreprises" doit prendre une place plus importante au sein du CIP**. En effet, les actions liées à cette thématique et menées jusqu'à présent

présentent une réelle plus-value européenne et répondent à une demande des acteurs de terrain. En termes de financement de l'éco-innovation, le CIP peut également jouer un rôle en matière d'amélioration des outils de financement des PME éco-innovantes.

- L'aspect "**policy learning** » doit rester un des outils importants du CIP. Ainsi, le futur CIP doit accorder plus d'importance à la **diffusion des résultats des actions** et à l'impact quant aux changements de politique et de pratique. Il y a un champ à exploiter dans **l'utilisation plus importante de "programmes transnationaux d'apprentissage mutuel" et d'"activités transnationales d'apprentissage entre pairs"** qui soient bien structurés et qui permettent aux responsables politiques et aux praticiens d'être confrontés aux réalisations de stratégies, politiques et initiatives spécifiques afin de considérer leur applicabilité et leur transférabilité dans leur propre contexte
- Les **ressources et les mécanismes disponibles pour un prochain programme-cadre doivent être proportionnels aux objectifs**. Si le futur CIP ne voit pas ses moyens financiers augmenter substantiellement, il pourra seulement contribuer à renforcer la compétitivité et l'innovation au niveau européen qu'en influençant les politiques, pratiques et allocations des ressources aux niveaux européen, national et régional.
- Le prochain CIP devra présenter une structure et des processus permettant une **approche plus intégrée et renforçant les synergies entre piliers mais également au sein de chaque pilier**. Les liens entre les actions individuelles et les objectifs du programme-cadre doivent être plus clairs.
- Fondamentalement, il s'agira de **rationaliser le paysage des programmes de financement et d'établir davantage de synergies et de coordination avec les autres programmes européens** liés à la recherche et à l'innovation tels que le PCRD et la politique de cohésion. Ces programmes doivent dorénavant être conçus et mis en œuvre de manière à favoriser les effets de levier et à répondre aux besoins des acteurs tout au long de la chaîne de valeur et d'innovation.

La multiplication de programmes et instruments de financement mis en place pour répondre à des défis bien identifiés, forment à présent un paysage compliqué. Chaque programme étant mis en œuvre selon ses propres logique, timing et règles. En particulier, la division entre le PCRD et le CIP a créé une fragmentation du soutien à l'innovation et a augmenté les coûts d'utilisation de ces programmes, même pour les plus grands acteurs, étant donné la complexité induite.

La combinaison du PCRD et du CIP en une seule "entité" harmoniserait et simplifierait les règles. Le CIP a été créé pour soutenir les activités d'innovation qui n'impliquent pas la recherche mais qui aident à amener les résultats de la recherche sur le marché. Jusqu'à présent, il y eut peu ou pas de synergie dans la mise en œuvre de ces deux programmes. Cela mène à plaider pour un programme intégré ou une mise en œuvre efficace des 2 pour atteindre l'impact désiré. Cela doit toutefois être réalisé en **préservant les spécificités et contenus des différents programmes**. En outre, dans un tel contexte, il serait d'autant plus primordial de garder une attention toute particulière pour les **PME**, pour **l'esprit d'entreprendre**, pour le clustering, pour **l'innovation non-technologique et dans les services** et pour les projets qui n'auraient **pas bénéficié d'un financement PCRD antérieur** (pour les marchés pilotes et de première application commerciales, notamment).

- Pour tous les piliers, la Commission doit mettre en place un **système performant et officiel de NCP** susceptible d'accompagner les proposant de manière professionnelle.

II. Mesures relatives à un futur Programme Esprit d'Entreprendre et Innovation (1^e pilier-PEI) pour la période post-2013 – hormis le soutien à l'éco-innovation¹

Dans ce cadre, quatre axes d'action doivent être traités prioritairement dans ce programme étant donné leur valeur ajoutée européenne où des impacts peuvent être prévus: les instruments financiers, le soutien aux PME (notamment à travers EEN), les actions en faveur de l'innovation et des initiatives industrielles.

II.1. L'accès au financement

- Au-delà de la démonstration, les projets innovants devraient bénéficier d'une **approche plus rationnelle et intégrée** incluant le financement d'activités de mise sur le marché au moyen d'autres formes de soutien que les subventions. En effet, après avoir démontré qu'une technologie est appropriée et satisfaite aux besoins du marché, des investissements importants sont encore nécessaires pour incorporer une technologie spécifique dans un produit commercialisable. Dès lors que l'on se rapproche du marché, cette étape concerne davantage les PME et repose sur les instruments de financement (comme des prêts) plutôt que des subventions. Les instruments européens disponibles pour cette étape devraient être dirigés vers cet objectif.

Cela plaide pour un **portefeuille intégré de mesures de soutien disponibles pour les acteurs de l'innovation, allant de la recherche à la phase de démonstration jusqu'à la mise sur le marché**. Ce portefeuille devrait offrir la possibilité de couvrir toutes les étapes du processus d'innovation d'une manière cohérente et continue. Cela devrait permettre aux acteurs de l'innovation d'avoir une meilleure visibilité/certitude sur les opportunités d'obtenir du soutien lorsqu'ils progressent d'une étape dans le processus d'innovation à une autre.

Dans ce cadre, il est primordial que les **instruments financiers existants du CIP soient renforcés** et ce, particulièrement, en prenant en compte les besoins des PME innovantes à forte croissance qui ont des besoins importants en capitaux. Il ne faut pas négliger un outil tel que le SMEG car les prêts bancaires demeurent la première source de financement pour PME.

- A côté des secteurs où il y a une relation linéaire entre la recherche, les projets de démonstration et la mise sur le marché, il est fondamental de tenir également compte de **l'innovation non-technologique et dans les services** qui ne connaît pas un déroulement aussi linéaire. Il faut également renforcer les possibilités de financement de cette forme d'innovation.
- Il est également nécessaire de mener des actions afin de renforcer le financement par des réseaux de **Business Angels**. En effet, ceux-ci apportent souvent une expertise importante aux PME ; leur seuil d'investissement est plus faible et leur intervention plus importante au stade précoce du développement d'une entreprise.

II. 2. Le soutien aux PME

¹ Voir point III

Le Réseau Entreprise Europe Network

- Face à la situation économique actuelle, les PME doivent faire face à des circonstances économiques et financières défavorables. Il importe que les **dispositifs d'accompagnement des PME soient adaptés en conséquence** pour répondre aux besoins dictés par les nécessités du moment en terme surtout de recherche d'opportunités d'adaptation et de différenciation de nos entreprises. Il est important de veiller à la proximité et au professionnalisme (et donc à la maîtrise de multiples compétences) de l'accompagnement des PME.

Une **approche professionnelle et une offre de services claire** sont à privilégier.

Aujourd'hui, il existe une **confusion entre le réseau NCP et le réseau EEN** dans la mesure où la Commission demande à EEN de faire aussi l'accompagnement des PME vers les programmes européens tels que le PCRD. Améliorer l'accès des PME à l'information sur les possibilités offertes par les réseaux nécessite une meilleure coopération entre toutes les parties prenantes (associations de PME, agences publiques, organismes d'intermédiation, ..) Il faut faire en sorte que chaque organisme soit centré sur son activité, son cœur de cible et pour le niveau géographique auquel il a le plus de pertinence.

- La Commission devra veiller à une meilleure **diffusion de l'information** sur les activités menées dans le cadre du CIP ou son successeur et plus généralement des initiatives destinées aux PME. Le réseau EEN pourrait jouer un rôle en la matière, de manière coordonnée avec les NCP. En effet, les TPE et PME ne sont que très partiellement informées des mesures qui sont prises en leur faveur. De la sorte, tout ce qui permettra de conforter cette information s'avère utile.

Internationalisation

- Il est important que les actions mises en œuvre dans ce domaine s'inscrivent en cohérence avec la **future stratégie pour l'internationalisation des PME** prévue en 2011 et annoncée dans la récente communication de la Commission sur la nouvelle politique industrielle de l'Union européenne.
- Pour pouvoir répondre à l'évolution des produits, des technologies et des marchés, les entreprises doivent souvent opérer le choix stratégique du **partenariat**, qu'il soit national ou international. Mettre en commun ses moyens ou ses compétences et s'inscrire dans des réseaux pour atteindre ensemble un objectif partagé est, pour les PME, un enjeu essentiel. Dans cette perspective, il est nécessaire de chercher, par le biais de réseaux tels que EEN, à **atténuer les obstacles aux échanges internationaux des PME et faciliter l'accès à l'information dont ont besoin les PME pour développer leur activité à l'international**.
- Le coût lié à la représentation et à la prospection à l'étranger représente un obstacle important pour les PME. Par conséquent, on pourrait imaginer le développement dans le cadre du réseau EEN de **missions économiques ouvertes à un coût abordable aux PME** européennes et/ou de structures collectives de représentation commerciale de ces entreprises.
- Les mesures destinées à encourager le partenariat transnational doivent être accompagnées par des **mesures réduisant la nécessité pour les PME de se conformer à une multiplicité de règles et d'exigences** (normes, droits de propriété intellectuelle, réglementation nationales et régionales, etc...)

- Renforcer les **mesures d'incitation à la mise en place de nouveaux partenariats public-privé** susceptibles d'aider les PME à diffuser leurs produits innovants sur les marchés mondiaux et à accéder aux sources étrangères de technologies et connaissances de pointe.
- **L'accès des PME aux marchés hors de l'Union européenne** en particulier dans les pays émergents (Chine, Inde, Brésil ...) doit être encouragé de manière volontariste compte tenu de la croissance supérieure que ceux-ci enregistrent. Par conséquent, il sera important de **renforcer l'action de EEN** après une évaluation approfondie des activités menées jusqu'à présent. Il faudrait également renforcer les liens avec les Business Centre créés en Chine et en Inde.
- L'accès à l'information sur les opportunités commerciales existantes dans ces pays émergents est important mais il faut également renforcer la capacité des PME à saisir ces opportunités. A ce niveau, le développement d'outils de financement spécifiques leur permettant de s'inscrire dans des schémas de paiements longs ainsi que le renforcement de la connaissance des langues, cadres réglementaires et coutumes de ces pays sont également nécessaires. Dans cette perspective, la mise à disposition de manière aisée de **programmes d'échanges ou de « stages » d'immersion des employés de PME dans ces pays émergents** pourraient servir à accroître ce type de compétences.

Amélioration des conditions-cadre de l'environnement favorable pour les entreprises

- Tout porte à penser que la **charge réglementaire et administrative** est susceptible de brider l'activité entrepreneuriale. Des mesures telles que l'évaluation de l'incidence de la réglementation sur le développement des PME innovantes et la simplification administrative doivent continuer à être encouragées.
- Il faudrait développer des actions de soutien à des dispositifs contribuant à un **climat de confiance en BtoB et en Bto C** (labellisation, chartes déontologiques internationales,...) et facilitant les transactions internationales (ex : facturation électronique reconnue sur le plan international,...)

Protection intellectuelle

- Des mesures devraient contribuer à renforcer la **conscience et la connaissance des PME** de tous les éléments du système de protection de la propriété intellectuelle
- Il existe des services permettant aux PME de protéger leur propriété intellectuelle (marques, brevets,..) et des intermédiaires en nombre pour les aider à utiliser les moyens de protection existants. Il manque par contre des **intermédiaires formés et/ou opérant à des coûts supportables par une PME dans le domaine du partage de cette propriété intellectuelle** (accord de confidentialité, de licence,...) Si on veut encourager le travail entre entités sur le modèle de l'open innovation, il est crucial de renforcer l'offre de services dans ce domaine sous peine de miner la capacité compétitive des PME qui s'engagent « à l'aveugle » dans des coopérations nationales ou internationales.

Esprit d'entreprendre, culture de l'entrepreneuriat et compétences entrepreneuriales

- Le développement d'une **culture entrepreneuriale et d'attitudes et valeurs entrepreneuriales** doit demeurer une priorité du CIP. En effet, en dépit des nombreuses initiatives lancées et mises en œuvre ces dernières années, ce domaine reste marqué par différentes carences et difficultés : l'entrepreneuriat, la créativité, l'innovation restent

insuffisamment intégrées aux cursus éducatifs et aux stratégies et plans économiques à long terme des pays, des insuffisances de ressources publiques se traduisent par une capacité d'enseignement et de recherche limitée ... A ce sujet, il faut approfondir la mise en œuvre d'actions permettant d'améliorer la **coordination et l'échange de bonnes pratiques** entre les administrations régionales nationales et internationales.

- Des actions en matière de **compétences** seraient également souhaitables, telles que :
 - faciliter l'échange de bonnes pratiques et le transfert international de compétences,
 - soutenir la formation des (futurs) entrepreneurs tant dans les matières transversales (gestion,...) que dans les matières techniques (formations spécifiques métiers),
 - renforcer les compétences managériales et techniques des intermédiaires dont le rôle consiste à assurer l'évaluation et le suivi des entreprises
 - formation à l'utilisation de technologies telles que les TIC qui jouent un rôle transversal pouvant aider à résoudre une série de problématiques rencontrées par les PME. Quelques domaines les plus pertinents pour les PME : la facturation électronique, le commerce électronique, les portails d'information sur les marchés publics, les portails permettant de remplir des formalités administratives de manière électronique ou encore les systèmes de formation à distance. De manière générale, il s'agit de renforcer les programmes de promotion des e-skills.

- Il serait utile de développer des actions dans le domaine de **la transmission d'entreprises et de la promotion de l'entrepreneuriat de seconde chance**. Les mesures suivantes pourraient être prises : mise en réseau des bases de données de repreneurs potentiels des différents Etats membres, financement de programmes de tutorat des repreneurs pendant leurs premières années, ...
- Les pouvoirs publics reconnaissent de plus en plus la contribution potentielle de **l'entrepreneuriat social** à la réduction de pauvreté et à l'octroi de nouveaux moyens aux catégories défavorisées. Dans de nombreux pays européens, des dispositifs spécialisés dans le domaine de l'entrepreneuriat assistent des catégories de populations ciblées. Ces dispositifs devraient pouvoir rentrer également dans le cadre des actions soutenues et stimulées par le CIP.

II. 3. Les actions en faveur de l'innovation

- Le futur CIP pourrait davantage développer des mesures incitant les **marchés publics innovants**. Celles-ci pourraient être complétées par d'autres initiatives encourageant la demande en faveur d'innovations, telles que les **approches « centrées utilisateur »**.
- Au vu du succès des **marchés pilotes** « éco-innovation » et leur plus-value européenne, il serait en effet opportun de développer cet instrument pour d'autres secteurs. Il faut probablement prendre garde à ne pas multiplier le soutien de projets ponctuels mais bien concentrer les moyens sur les secteurs les plus porteurs tels que les technologies clés générique ainsi que ceux en lien avec les futurs Partenariats Européens d'Innovation.

- Il est également essentiel au vu des objectifs d'UE2020 de développer des actions en faveur des **innovations non-technologiques (y compris sociales)**
- Les actions de « policy learning » et de mise en réseau développées à travers **Europe Innova et Pro-Inno** doivent être conservées, éventuellement à travers un rassemblement des deux initiatives.

II.4. Les initiatives industrielles

▪ Il serait utile que le futur PEI joue un rôle dans **l'accès à de nouveaux marchés** (nouveaux produits et services dans les domaines de l'économie verte, du vieillissement, ...) Un **soutien sectoriel** y afférent semble en effet, opportun. Les secteurs qu'il semble intéressant de privilégier sont :

- Agro-alimentaire et santé
- Développement durable, Environnement et Mobilité
- Energie et éco-construction
- ICT
- Aérospatial
- Génie Mécanique
- Industries créatives
- ...

▪ Le soutien aux organisations de **clusters** devrait être renforcé, notamment quant au **développement des activités internationales des clusters**. En outre, il serait opportun de développer des initiatives ayant trait aux clusters et aux industries émergentes liés aux nouvelles technologies, les aspects de durabilité et l'innovation dans les services. Cela pourrait être mis en œuvre à travers la **rationalisation** avec d'autres initiatives européennes telles que « **les Régions de la Connaissance** » du PCRD.

▪ Le rôle de l'**Alliance européenne des clusters** doit être confirmé et renforcé. Il faudra également veiller à mettre en œuvre les recommandations déjà formulées au sein de cette initiative. Le benchmarking et l'échange de bonnes pratiques entre Régions doivent demeurer des outils privilégiés.

III. Mesures soutenant l'éco-innovation dans un éventuel instrument succédant au PEI dans la période post-2013

Dans ce domaine, plus que dans d'autres, le fait de sortir de voies de R&D et d'innovation traditionnelles est à la fois nécessaire, crucial et délicat. Les entrepreneurs en éco-innovation font face à des **barrières et défis spécifiques**- tels que l'accès au financement, la protection des droits de propriété intellectuelle, les carences en formation- qui ralentissent l'adoption et la diffusion rapide de l'éco-innovation à travers l'ensemble de l'économie.

Le processus de soutien à l'éco-innovation se doit donc d'être facilité, en particulier pour les **PME** qui s'engagent dans le développement de produits et de solutions éco-innovants car leur prise de risque est en général plus importante. Une approche de **synergie et de complémentarité** avec les instruments nationaux de soutien à la compétitivité (principalement les financements et l'accompagnement) est déterminante pour atteindre un niveau d'impact européen et un effet de levier.

En outre, les futures actions pourraient prendre en compte le fait que ce sont a priori les entreprises qui sont le plus positionnées sur **la scène internationale** et exposée à la concurrence mondiale qui sont les plus à même d'investir dans l'éco-innovation.

Les programmes européens dédiés à la recherche et à l'innovation doivent davantage explorer activement des domaines émergents en matière d'éco-innovation, dont une nouvelle conception du cycle de vie, la recherche transsectorielle, l'innovation « centrée utilisateur », ainsi que l'amélioration de la diffusion et la commercialisation des résultats. Le futur CIP devrait permettre d'améliorer le soutien en faveur des activités pré- et post-recherche.

A l'avenir, il faudra veiller à mettre en place des **mesures d'évaluation et de suivi en continu** des actions pour mesurer l'impact effectif des moyens mobilisés en éco-innovation et réorienter les actions si nécessaire.

III.1. Projets « éco-innovation » pilotes et de première application commerciale

- Ces appels ont attiré un grand nombre de projets de grande qualité et présente une réelle plus-value européenne. Cependant, il faudra veiller à poursuivre ces appels à propositions en mobilisant des **ressources financières suffisantes** afin d'atteindre un taux de réussite acceptable.
- Ces projets qui fournissent un soutien direct aux entreprises, doivent rester clairement orienté vers les **PME** afin de réduire le fossé entre la recherche et la mise sur le marché. Les **services et pratiques** éco-innovants devront également bénéficier d'une attention particulière.

III.2. Instruments financiers

- La mise en place d'un **marché européen du capital-risque** dynamique est une pré-condition au succès de l'éco-innovation.
- Il est urgent de développer une gamme d'options de financement pour les PME éco-innovantes, incluant un **financement d'ampleur plus réduite** vu que le capital-risque est très sélectif et incapable de rencontrer tous les besoins des éco-innovateurs. Il s'agit également de développer des **conditions plus flexibles de partage de risques** afin d'engager davantage d'acteurs financiers tels que les banques.
- Il serait pertinent de développer une série d'initiatives visant à une meilleure compréhension du rôle que peuvent jouer les **Business Angels** dans le soutien à l'éco-innovation afin d'accentuer leur implication future.
- En matière de cleantech, il est souvent nécessaire de mettre en place des installations pilotes avant de débiter avec une nouvelle usine ou centrale électrique. Au-delà des appels à propositions « marchés pilotes », la **Banque Européenne d'investissement** pourrait également jouer un rôle dans le financement de telles installations.
- Il est nécessaire de **mieux en informer les PME** sur ces instruments afin d'en améliorer la compréhension.

III.3. Autres actions de soutien à l'éco-innovation et aux PME

- Une piste intéressante à creuser est le développement d'incitants aux **marchés publics « verts »**. En effet, il appartient aux pouvoirs publics de rendre l'éco-innovation « moins risquée » afin de susciter ensuite les investissements privés.
- Une autre piste intéressante est le développement des compétences des **organismes d'intermédiation** en matière d'éco-innovation. Au travers de ces instruments, les pouvoirs publics peuvent faciliter la démarche d'éco-innovation dans les PME.
- Investiguer la mise en place d'actions suscitant une plus grande **implication des grandes sociétés** et une meilleure vision de la manière dont elles peuvent contribuer à financer l'éco-innovation émanant de PME éco-innovantes qui ont l'avantage d'être plus flexible et créatives.

- Un axe relatif à la **formation et aux compétences** dans ce domaine devrait être envisagé. Il faut promouvoir les emplois « verts » et prévoir des programmes de formation pour faire face aux carences en matière de compétences « vertes » dans les PME européennes. Cela nécessite d'optimiser le financement européen pour des initiatives nationales ou régionales promouvant les compétences « vertes » en matière technique et entrepreneuriale.

- **Il serait utile de développer des initiatives permettant aux PME européennes d'accéder aux marchés cleantech internationaux.** Le but étant d'accroître les exportations des cleantech européennes et de regrouper les entreprises de ce secteur, leur proposer d'adopter une approche proactive et commune des marchés mondiaux tout en mettant en adéquation l'offre européenne et la demande étrangère. Par exemple :
 - la création d'une plateforme de soutien aux PME qui serait chargée de prévoir des opérations de marketing efficaces et de coordonner leur présence sur les marchés étrangers sous une enseigne commune, mise en relation avec des clients potentiels, des autorités et des prestataires dans ces marchés,...

- Davantage de programmes européens de **sensibilisation, d'information** sont nécessaires pour promouvoir l'éco-innovation. Et ce pour différentes cibles :
 - les **entreprises** doivent être encouragées à introduire des approches éco-innovantes dans leurs business models et investissements. Afin de les aider à mieux anticiper les changements dans ce domaine, informer davantage les PME sur les besoins futurs : relier les PME, porteurs de projets, ... aux réseaux de savoir liés au développement durable et à l'environnement. A ce niveau, la création d'écosystèmes locaux rassemblant les entreprises, les institutions et les autres acteurs concernés peut constituer une initiative intéressante. Il faut poursuivre les actions visant à aider les entreprises à définir des stratégies environnementales intégrées et adopter des pratiques managériales responsables. La création d'une culture de l'éco-innovation doit être une action prioritaire
 - Les **organismes financiers** ne comprennent pas nécessairement les technologies et services éco-innovants. Il serait utile de développer des actions de sensibilisation/formation afin de les éduquer aux opportunités commerciales que présente l'éco-innovation et changer les mentalités des investisseurs du secteur privé.
 - les **citoyens** doivent être conscientisés du besoin des produits et services éco-innovants à travers la sensibilisation et l'étiquetage

- En matière d'éco-innovation, les études montrent que la plupart des flux financiers se concentrent sur les domaines de la production d'énergie et l'efficacité énergétique (pour plus de 50% en ce qui concerne le capital-risque). Il s'agit à présent de développer des actions afin d'attirer plus de ressources dans les **domaines non liés à l'énergie** (déchets, eau, ...), de développer des incitants pour attirer plus d'intermédiaires financiers privés.

- Le soutien financier aux projets de démonstration concernant les éco-technologies se partage entre le **volet « Politique et gouvernance »** de LIFE+ et le volet « Eco-technologies » du Programme-cadre pour l'Innovation et la Compétitivité. Pour plus de visibilité et de simplification, notamment pour les PME, il est urgent de **revoir l'articulation entre ces deux financements.**
- Davantage de synergie doit être créée entre les **DG concernées** de la Commission européenne. Cela permettra une stratégie et une vision claires.

IV. Mesures au sein d'un successeur au programme « ICT Policy Support Programme » (2^e pilier) pour la période post-2013

- Des contacts établis avec des PME intéressées par ce Programme, il ressort clairement qu'il serait intéressant d'élargir le spectre d'action du Programme également au **secteur privé** ; plutôt que de le centrer uniquement sur les besoins des acteurs publics
- Le financement futur ICT-PSP devrait continuer de répondre aux mêmes principes : améliorer la capacité d'innovation de l'UE et faciliter le développement de marchés européens pour les produits et services innovants liés aux TIC ; répondre aux priorités politiques européennes notamment, celles de « l'Agenda digital pour l'Europe » ; mobilisation de moyens humains et financiers par les parties prenantes.
- Des actions visant à renforcer les **clusters** TIC et la coopération entre ceux-ci, pourraient être développées. Celles-ci pourraient soutenir le partage de facilités pour les PME innovantes et la promotion de l'implication de « l'utilisateur ».
- A l'avenir, il serait pertinent de mettre en place des **mesures d'évaluation et de suivi** en continu des actions pour mesurer l'impact effectif des moyens mobilisés en ICT-PSP et réorienter les actions si nécessaire.
- Les projets pilotes A ICT-PSP présentent une réelle valeur ajoutée européenne où des impacts peuvent être prévus.

V. Mesures au sein d'un successeur au programme « Energie Intelligente Europe » (3^e pilier) pour la période post-2013

- Des actions relatives à la **stimulation du changement de comportement et la levée des barrières non-technologiques** dans la mise en œuvre de la politique européenne en matière d'efficacité énergétique et des sources d'énergie renouvelables. Par exemple :
 - soutenir davantage les PME à être plus compétitive en diminuant leur consommation énergétique. Renforcer les synergies entre EIE et EEN.
 - améliorer l'intégration de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans les bâtiments (aller vers des bâtiments passifs voire positifs)
 - partage de bonnes pratiques et d'expériences entre pouvoirs publics
 - campagnes et initiatives de sensibilisation pour promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables auprès des individus et ménages.
 - Actions de sensibilisation et accompagnement spécialisé des entreprises en matière de gestion environnementale et énergétique et organisation d'un programme d'accompagnement collectif
- Une attention accrue doit être accordée aux **instruments de financement tels qu'ELENA** à travers lesquels un effet de levier peut être obtenu en combinant des moyens publics réduits à des moyens privés.
- Pour l'avenir, il est fondamental d'établir davantage de **liens entre EIE, le PCRD, le SET-Plan et NER300**.

En effet, si l'objectif est de mettre des nouvelles technologies sur le marché, un certain niveau de soutien est requis, allant au-delà de celui proposé par le programme EIE actuel. (Par exemple, utiliser coordonner des projets EIE avec les « smart cities » du SET-Plan)

- Une thématique également à privilégier est celle de la **qualification et de la formation** en énergies renouvelables et efficacité énergétiques. Cependant, cela doit être envisagé en collaboration avec les organismes publics actifs dans ce domaine ; le partenariat privé-public ne devrait être envisagé que de manière supplétive en cas d'absence de réponse du secteur public.